

**AVIS DU CONSEIL**  
**relatif au programme de convergence actualisé de la Bulgarie pour 2009-2012**

(2010/C 137/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques <sup>(1)</sup>, et notamment son article 9, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission,

après consultation du comité économique et financier,

A RENDU LE PRÉSENT AVIS:

- (1) Le 26 avril 2010 le Conseil a examiné la version actualisée du programme de convergence de la Bulgarie, portant sur la période 2009-2012.
- (2) Avant le début de la crise économique et financière mondiale, la Bulgarie avait connu une forte croissance de son PIB réel, soutenue par une croissance rapide du crédit et d'importants investissements étrangers. Cependant, cette période d'activité économique soutenue a été marquée par l'accroissement de déséquilibres macroéconomiques tels que l'accumulation d'un déficit extérieur et d'une dette privée très importants et des pressions inflationnistes notables. L'essor des investissements dû aux IDE et les fortes augmentations des salaires, largement supérieures aux gains de productivité, ont aggravé ces déséquilibres. Lorsque la crise économique mondiale s'est étendue, l'activité économique a été durement touchée, ce qui a entraîné une contraction de 5 % du PIB réel en 2009.

En même temps, la récession a suscité une correction bienvenue des déséquilibres: l'inflation moyenne a décliné à 2,5 % en 2009 et le déficit de la balance courante a diminué rapidement pour s'établir à 9,4 % du PIB. Bien que ce déficit ait été entièrement financé par des IDE, la dette extérieure brute du pays demeure relativement élevée, à environ 110 % du PIB. La Bulgarie n'a pas adopté de train de mesures d'impulsion budgétaire à court terme en réaction au ralentissement économique. Compte tenu des grands déséquilibres macroéconomiques antérieurs à la récession, les efforts se sont concentrés, conformément au plan européen pour la relance économique, sur des

mesures d'assainissement budgétaire, sous la forme notamment d'une réduction des dépenses et d'une amélioration du respect des obligations fiscales. Par conséquent, le programme de convergence de la Bulgarie a estimé que le déficit public était inférieur à 3 % du PIB en 2009 <sup>(2)</sup>. Si l'on se tourne vers l'avenir, le principal défi à court ou moyen terme pour l'économie est d'assurer la poursuite du rattrapage sans compromettre la stabilité budgétaire et macroéconomique.

- (3) Bien que la baisse du PIB réel observée dans le contexte de la crise soit essentiellement de nature conjoncturelle, la croissance de la production potentielle se poursuivra à un rythme inférieur. De plus, la crise, en réduisant l'investissement, en restreignant l'accès au crédit et en augmentant le chômage structurel, pourrait aussi nuire à la croissance potentielle à moyen terme. En outre, les incidences de la crise économique s'ajoutent aux effets négatifs du vieillissement de la population sur la production potentielle et sur la viabilité des finances publiques. Dans ces conditions, il sera essentiel d'accélérer le rythme des réformes structurelles en vue de soutenir la croissance potentielle. Pour la Bulgarie, il est particulièrement important d'entreprendre des réformes dans les domaines des soins de santé, des retraites, de l'enseignement, de l'administration publique et de l'environnement des entreprises.
- (4) Le scénario macroéconomique de base que le programme adopte comme scénario de référence pour l'appréciation des projections budgétaires prévoit une amélioration de la croissance du PIB réel, qui passerait de - 5 % en 2009 à 0,3 % en 2010, avant de remonter à un taux moyen de 4¼ % pendant le reste de la période de programmation. Sur la base des informations actuellement disponibles <sup>(3)</sup>, ce scénario semble être fondé sur des hypothèses de croissance légèrement optimistes, puisque la croissance prévue pour 2010 et son évolution à moyen terme semblent toutes deux se situer dans le haut de la fourchette des prévisions actuelles. La réduction des déséquilibres, qui a commencé en 2009, devrait se poursuivre tout au long de la période de programmation. L'inflation devrait rester faible pour les années 2010 à 2012; les projections en la matière semblent réalistes et globalement conformes aux prévisions de l'automne 2009 des services de la Commission. Les comptes extérieurs devraient aussi continuer à s'améliorer. En 2009, cette dynamique a été le résultat d'une baisse des importations plus rapide que la baisse des exportations, mais à moyen terme, la correction sera probablement la conséquence d'une reprise plus rapide et plus précoce des exportations que des importations. Même si le scénario de base semble seulement légèrement optimiste par rapport aux prévisions d'automne des services de la Commission et compte tenu des

<sup>(1)</sup> JO L 209 du 2.8.1997, p. 1. Tous les documents auxquels il est fait référence dans ce texte figurent à l'adresse [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/sgp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/sgp/index_fr.htm)

<sup>(2)</sup> Toutefois, le 9 avril, les autorités bulgares ont annoncé que le déficit public aurait pu atteindre 3,7 % du PIB en 2009.

<sup>(3)</sup> L'évaluation tient notamment compte des prévisions de l'automne 2009 des services de la Commission, mais aussi d'autres informations disponibles depuis lors.

informations disponibles les plus récentes, sa crédibilité dépend très fortement du rééquilibrage supposé de la croissance vers un modèle plus durable dont les exportations seraient le principal moteur. Le programme présente par ailleurs un scénario «pessimiste» et un scénario «optimiste». Leur différence avec le scénario de base réside principalement dans les hypothèses relatives au moment de la reprise économique et à la dynamique des exportations. Le scénario pessimiste table sur un fléchissement de 2 % du PIB réel en 2010 en raison d'une poursuite de la diminution des exportations et suppose que la reprise n'aurait lieu qu'en 2011. Selon le scénario optimiste, une reprise mondiale plus rapide ferait progresser le PIB de ¾ de point de pourcentage supplémentaires sur l'ensemble de la période de programmation.

- (5) La forte détérioration du solde des finances publiques en 2009 traduit en grande partie les effets de la crise sur les finances publiques. Étant donné la nécessité de maintenir la stabilité macroéconomique dans le cadre du système de caisse d'émission, le gouvernement, conformément au plan européen pour la relance économique, n'a pas adopté de mesures de relance. La détérioration a donc été provoquée principalement par un déficit de recettes consécutif à l'ampleur imprévue du fléchissement de l'activité économique et une modification de la composition du PIB. Cependant, les pertes de recettes ont été compensées en partie par des réductions des dépenses. Au second semestre, pour stabiliser la position budgétaire, les autorités ont mis en œuvre un train de mesures d'assainissement représentant 2,3 % du PIB. Ces mesures visaient à faire baisser davantage les dépenses primaires (au-delà de la limite de 90 % établie par la règle d'exécution du budget actuelle) et à améliorer le respect des obligations fiscales. Malgré plusieurs révisions à la baisse de l'objectif budgétaire, nonobstant la forte réduction supplémentaire, en cours d'année, les efforts d'assainissement budgétaire ont permis à la Bulgarie d'avoir un déficit public relativement faible en 2009.
- (6) Pour 2010, le programme de convergence vise un budget en équilibre. Le ratio des recettes au PIB devrait augmenter pour atteindre près de 39¼ % du PIB (contre 37½ % l'année précédente), grâce à des recettes plus élevées, notamment des impôts indirects. La forte remontée des recettes fiscales indirectes s'expliquerait, en dépit du passage à une composition du PIB moins axée sur la fiscalité, par une amélioration importante du respect des obligations fiscales et par une augmentation des taux des droits d'accises sur les cigarettes et l'électricité destinée à la production industrielle. Cependant, le programme n'explique pas précisément pourquoi une augmentation des autres recettes de 1 % du PIB est attendue. En revanche, les cotisations sociales devraient diminuer d'¼ de point de pourcentage du PIB en raison de l'abaissement de 2 points de pourcentage des taux de cotisation. Le ratio des dépenses au PIB devrait diminuer légèrement en 2010, d'environ ¼ de point de pourcentage du PIB, principalement à cause de la rationalisation de l'administration. Les rémunérations du secteur public en termes nominaux et la consommation intermédiaire devraient se maintenir à leur niveau de 2008, ce qui réduirait leur part du PIB en pourcentage en 2010.

Ces mesures de nature à réduire les dépenses compensent largement l'augmentation de 0,2 % du PIB des pensions destinées aux veufs et aux personnes âgées prévue pour

2010. Selon le programme, la formation brute de capital fixe resterait constante en pourcentage du PIB au cours de la période 2009-2011. En conséquence, le solde structurel (recalculé par les services de la Commission sur la base des informations contenues dans le programme en appliquant la méthode commune) devrait augmenter de 2¾ points de pourcentage du PIB par rapport à 2009, ce qui implique que l'orientation budgétaire prévue pour 2010 est restrictive. L'estimation selon une approche ascendante (*bottom-up*) de la position budgétaire pour 2010 représente environ la moitié de l'ajustement structurel envisagé, sur la base des mesures décrites dans le programme. L'amélioration du solde structurel prévue par le programme est nettement supérieure à celle inscrite dans les prévisions d'automne des services de la Commission.

- (7) L'objectif principal de la stratégie budgétaire à moyen terme est de maintenir le budget public en équilibre tout au long de la période de programmation. Cet objectif est réalisé en maintenant les ratios des recettes et des dépenses aux PIB plus ou moins inchangés, à 39¼ % en moyenne, au cours des dernières années de la période de programmation. L'objectif à moyen terme (OMT), défini en termes structurels (c'est-à-dire corrigé des variations conjoncturelles hors mesures exceptionnelles et autres mesures temporaires), est un excédent de ½ % du PIB, qui devrait être atteint, selon le programme, à partir de 2010. Compte tenu des projections les plus récentes et du niveau de la dette, l'OMT est tout à fait conforme aux objectifs du pacte.
- (8) Les résultats budgétaires pourraient se révéler plus mauvais que prévu. Le principal risque découle du scénario macroéconomique sous-jacent, qui repose sur des hypothèses de croissance légèrement optimistes pour la période de programmation. En particulier, les recettes des années 2010 à 2012 pourraient être plus faibles que prévu en raison d'une reprise économique plus lente et moins prononcée que prévu. De plus, un rééquilibrage de la croissance au profit d'une composition à moindre intensité fiscale est prévu et fait aussi peser des risques importants sur les recettes publiques, tandis que les mesures destinées à améliorer le respect des obligations fiscales et la discipline budgétaire n'ont pas encore fait sentir tous leurs effets. Du côté des dépenses, les économies importantes prévues dans les autres catégories de dépenses restent imprécises.

En outre, la marge de manœuvre disponible pour réaliser des réductions supplémentaires des dépenses afin de compenser les recettes pourrait être limitée étant donné la forte concentration en début de période, sur l'année 2009, des efforts d'assainissement budgétaire. Enfin, la révision à la baisse du solde des finances publiques de 2009, annoncée après la présentation du programme, fait peser des risques supplémentaires sur les résultats budgétaires de 2010.

- (9) Le taux d'endettement public brut est nettement inférieur à la valeur de référence fixée par le traité tout au long de la période de programmation. Il est estimé à près de 15 % du PIB en 2009, soit légèrement plus que l'année précédente. Les principaux facteurs alimentant cette légère augmentation du taux d'endettement ont été la détérioration du solde budgétaire et la diminution de la croissance du PIB, qui ont été, dans une certaine mesure, compensées par un ajustement stock-flux de nature à réduire la

dette. Le taux d'endettement devrait se stabiliser autour de son niveau de 2009 tout au long de la période de programmation, en raison surtout des prévisions de budgets équilibrés. Les risques qui pèsent sur l'évolution prévue du taux d'endettement, autres que ceux qui concernent aussi le déficit, semblent s'équilibrer globalement.

- (10) Le faible taux d'endettement public brut, ainsi que les projections de la dette à moyen terme jusqu'en 2020, qui reposent sur l'hypothèse que les taux de croissance du PIB ne retrouveront que progressivement les valeurs prévues avant la crise et que les taux d'imposition reviendront à leurs niveaux d'avant la crise, et qui tiennent compte de l'augmentation prévue des dépenses liées au vieillissement de la population, montrent que la stratégie budgétaire présentée dans le programme, si elle était mise en œuvre telle quelle et à supposer que les mesures prévues ne soient pas modifiées, serait suffisante pour réduire le ratio de la dette au PIB et permettre d'atteindre une position créditrice nette d'ici à 2020.
- (11) À long terme, l'incidence budgétaire du vieillissement de la population est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE. Selon les estimations du programme, la situation budgétaire de 2009 accentue l'incidence budgétaire du vieillissement de la population sur l'écart de viabilité. Le dégage­ment d'excédents primaires plus élevés à moyen terme, comme prévu dans le programme, contribuerait à réduire encore les risques qui pèsent sur la viabilité des finances publiques, que la Commission, dans son rapport sur la viabilité des finances publiques de 2009 <sup>(1)</sup>, a jugés faibles.
- (12) Le cadre budgétaire national semble relativement fort, comme en attestent les bons antécédents en matière de respect des objectifs budgétaires, quoique dans des conditions macroéconomiques favorables. En 2009, la Bulgarie a atténué les effets budgétaires négatifs de la crise en mettant en œuvre des mesures d'assainissement significatives. Les lacunes du cadre budgétaire actuel sont liées à l'existence de certains pouvoirs discrétionnaires du gouvernement central. En outre, le cadre ne comprend pas de règle pluriannuelle et les plafonds de dépenses fixés dans le cadre de la planification budgétaire à moyen terme ne sont contraignants qu'à court terme. Le programme n'envisage aucune modification substantielle du cadre budgétaire, si ce n'est une augmentation de la période couverte par le cadre à moyen terme, qui passerait de trois à quatre ans, pour coïncider avec le mandat du gouvernement et ainsi rendre la politique à moyen terme plus prévisible. La règle d'exécution du budget à 90 % est remplacée par une disposition qui permet au gouvernement de compenser un déficit de recettes budgétaires probable en ramenant les dépenses primaires sous le niveau des crédits annuels. La nouvelle règle autorise une plus grande flexibilité et permet au gouvernement de mener une politique discrétionnaire d'assainissement en période de crise. Cependant, la mise en œuvre de la règle n'est pas conçue ni définie

<sup>(1)</sup> Dans ses conclusions du 10 novembre 2009 sur la viabilité des finances publiques, «le Conseil invite les États membres à concentrer leur attention, dans leurs prochains programmes de stabilité et de convergence, sur des stratégies destinées à assurer la viabilité» et «invite la Commission à poursuivre, avec le comité de politique économique et le comité économique et financier, l'élaboration de méthodologies destinées à permettre l'évaluation de la viabilité à long terme des finances publiques, méthodologies qui devraient pouvoir être utilisées lors de l'élaboration du prochain rapport sur la viabilité», prévu pour 2012.

très clairement, ce qui provoque un certain manque de transparence du cadre budgétaire.

- (13) Le programme reconnaît les faiblesses existantes en matière de qualité des finances publiques. Il reconnaît qu'il est urgent de prendre des mesures politiques pour remédier aux conséquences défavorables du vieillissement de la population et de la détérioration des tendances démographiques sur la viabilité à long terme des finances publiques. D'ambitieuses mesures de réforme structurelle sont présentées dans les domaines des soins de santé, de l'enseignement, du système des retraites ainsi que de l'administration publique et des recettes, afin d'optimiser les recettes et les dépenses publiques et d'accroître le potentiel de croissance de l'économie pour assurer une convergence durable au sein de l'Union européenne. Les réformes consisteraient en l'optimisation des structures existantes, la rationalisation de l'emploi public, la modification du mécanisme de calcul des coûts et de financement pour les services de santé, la mise en œuvre de mesures de réforme au titre de la stratégie de réforme des retraites adoptée récemment, des mesures destinées à réformer l'enseignement supérieur et la R&D, et une modification du modèle de gestion des actifs publics.
- (14) Compte tenu des risques qui pèsent sur les objectifs budgétaires susmentionnés, la stratégie budgétaire qui figure dans le programme peut être considérée comme globalement conforme aux exigences du pacte de stabilité et de croissance et propice à préserver la stabilité macroéconomique et la confiance des investisseurs dans l'économie bulgare. Elle envisage un assainissement structurel sensiblement ambitieux de - 2¾ % du PIB en 2010, sans amélioration supplémentaire les années suivantes. L'assainissement prévu en 2010 n'est pas entièrement étayé par les mesures décrites dans le programme. En outre, sa réalisation complète repose sur un scénario macroéconomique optimiste qui s'accompagne d'autres risques résultant de la révision à la hausse du déficit de 2009. À partir de 2011, le manque de précisions quant aux mesures prévues dans le programme pourrait aussi mettre en péril la trajectoire d'ajustement envisagée. L'OMT devrait être atteint et largement dépassé dès 2010; le rythme de l'assainissement structurel est donc assez ambitieux, vu la conjoncture défavorable que connaît l'économie actuellement et les risques pour la stratégie budgétaire décrits ci-dessus. L'orientation budgétaire globale, mesurée par l'évolution du solde structurel, est restrictive en 2010, globalement neutre en 2011, et permet un relâchement budgétaire en 2012. L'objectif à moyen terme du programme, qui est de maintenir un excédent corrigé des variations conjoncturelles de ½ % du PIB, serait réalisé à partir de 2010.
- (15) En ce qui concerne les prescriptions du code de conduite relatives à la présentation et au contenu des programmes de stabilité et de convergence, le programme omet certaines données obligatoires et facultatives <sup>(2)</sup>,

<sup>(2)</sup> Manquent en particulier des données sur les mesures exceptionnelles et autres mesures temporaires, la consommation intermédiaire, les dépenses d'intérêt et, dans une certaine mesure, la viabilité à long terme.

La conclusion globale est que l'objectif du programme, à savoir le maintien d'une position budgétaire saine, qui se traduit par des prévisions de budgets des administrations publiques en équilibre, est jugé adéquat dans la conjoncture économique actuelle et au vu de la nécessité de limiter les déséquilibres extérieurs de l'économie. Les mesures d'assainissement prises et la forte volonté politique de discipline budgétaire devraient compenser en partie les risques liés aux hypothèses de croissance et de perception des recettes légèrement optimistes. Le programme prévoit, à court ou moyen terme, des réformes structurelles ambitieuses destinées à améliorer la viabilité des finances publiques tout en soutenant la relance économique. Sous réserve des risques qui découlent de l'incertitude toujours forte qui règne dans l'environnement extérieur, la stratégie budgétaire impliquerait que l'objectif à moyen terme de ½ % du PIB, bien qu'il soit tout à fait conforme aux objectifs du pacte, soit atteint durant presque toute la période de programmation. La Bulgarie doit relever le défi que constitue la poursuite de son rattrapage dans un contexte économique mondial plus difficile. En même temps, le maintien d'une politique budgétaire stricte et la limitation de l'évolution des salaires en fonction de la croissance de la productivité sont justifiées par la nécessité de renforcer la compétitivité et de corriger les déséquilibres extérieurs. À long terme, pour améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques, il faudra mettre en œuvre rigoureusement les

réformes structurelles prévues de longue date et renforcer la capacité administrative.

Compte tenu de l'évaluation qui précède, et eu égard à la nécessité de garantir une convergence durable, la Bulgarie est invitée à:

- i) continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires strictes et à adopter de nouvelles mesures d'assainissement visant à atteindre l'objectif du programme pour 2010, en vue de maintenir une position budgétaire saine afin de poursuivre la correction en cours des déséquilibres extérieurs et de préserver la confiance des investisseurs dans l'économie; en particulier, à contenir l'augmentation des salaires dans le secteur public pour contribuer à la modération générale des salaires et améliorer la compétitivité;
- ii) améliorer l'efficacité des dépenses publiques en mettant rigoureusement en œuvre les réformes structurelles prévues dans les domaines de l'administration, des soins de santé, de l'enseignement et des retraites afin de renforcer la productivité et d'assurer une convergence durable au sein de l'Union européenne.

#### Comparaison des principales projections macroéconomiques et budgétaires

		2008	2009	2010	2011	2012
PIB réel (variation en %)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>6,0</b>	<b>- 4,9</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>4,8</b>
	COM nov. 2009	6,0	- 5,9	- 1,1	3,1	n.d.
	PC déc. 2008	6,5	4,7	5,2	5,8	n.d.
Inflation IPCH (%)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>12,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
	COM nov. 2009	12,0	2,4	2,3	2,9	n.d.
	PC déc. 2008	12,4	6,7	4,7	4,0	n.d.
Écart de production <sup>(1)</sup> (% du PIB potentiel)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>4,8</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 5,7</b>	<b>- 4,7</b>	<b>- 2,5</b>
	COM nov. 2009 <sup>(2)</sup>	6,0	- 3,1	- 6,0	- 5,1	n.d.
	PC déc. 2008	1,1	- 0,7	- 1,8	- 1,4	n.d.
Emprunts/prêts nets vis-à-vis du reste du monde (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>- 24,6</b>	<b>- 8,2</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>
	COM nov. 2009	- 22,1	- 12,8	- 8,7	- 6,7	n.d.
	PC déc. 2008	- 22,9	- 20,7	- 18,4	- 16,6	n.d.
Recettes des administrations publiques (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>39,1</b>	<b>37,5</b>	<b>39,2</b>	<b>39,6</b>	<b>39,1</b>
	COM nov. 2009	39,1	38,7	38,4	38,4	n.d.
	PC déc. 2008	41,3	43,4	43,4	43,7	n.d.
Dépenses des administrations publiques (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>37,3</b>	<b>39,4</b>	<b>39,2</b>	<b>39,5</b>	<b>39,0</b>
	COM nov. 2009	37,3	39,5	39,5	38,7	n.d.
	PC déc. 2008	38,3	40,4	40,4	40,7	n.d.
Solde des finances publiques (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>1,8</b>	<b>- 1,9 <sup>(3)</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
	COM nov. 2009	1,8	- 0,8	- 1,2	- 0,4	n.d.
	PC déc. 2008	3,0	3,0	3,0	3,0	n.d.

		2008	2009	2010	2011	2012
Solde primaire (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>2,7</b>	<b>- 1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>
	COM nov. 2009	2,7	0,0	- 0,3	0,5	n.d.
	PC déc. 2008	3,9	3,9	3,9	3,9	n.d.
Solde corrigé des variations conjoncturelles <sup>(1)</sup> (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>0,2</b>	<b>- 0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>
	COM nov. 2009	- 0,3	0,3	1,0	1,5	n.d.
	PC déc. 2008	2,6	3,2	3,6	3,5	n.d.
Solde structurel <sup>(4)</sup> (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>0,2</b>	<b>- 0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>
	COM nov. 2009	- 0,3	0,3	1,0	1,5	n.d.
	PC déc. 2008	2,6	3,2	3,6	3,5	n.d.
Dettes publiques brutes (% du PIB)	<b>PC jan. 2010</b>	<b>14,1</b>	<b>14,7</b>	<b>14,6</b>	<b>14,5</b>	<b>14,4</b>
	COM nov. 2009	14,1	15,1	16,2	15,7	n.d.
	PC déc. 2008	15,4	15,4	15,3	15,2	n.d.

## Remarques:

(1) Soldes corrigés des variations conjoncturelles et écarts de production selon les programmes, tels que recalculés par les services de la Commission sur la base des informations contenues dans les programmes.

(2) Sur la base d'une croissance potentielle estimée à 3,4 %, 3,1 %, 2,9 % et 3,0 %, respectivement, sur la période 2009-2012.

(3) Eurostat mène actuellement des discussions avec les autorités statistiques bulgares au sujet de l'enregistrement, dans les comptes nationaux, des injections de capital dans les sociétés bulgares du secteur de l'énergie, ce qui pourrait accroître le déficit public pour 2009 de 0,6 % du PIB.

(4) Solde corrigé des variations conjoncturelles hors mesures exceptionnelles et autres mesures temporaires. Il n'y a pas de mesures exceptionnelles ni d'autres mesures temporaires dans le programme le plus récent, ni dans les prévisions d'automne des services de la Commission.

## Sources:

programme de convergence (PC); prévisions de l'automne 2009 des services de la Commission (COM); calculs des services de la Commission.